

mmaire

ON

BTP : gros rouleurs et...
s !

ous

matique bâtiment

MENT LOCAL

v

e la soie dans la Drôme

on pour combattre
infirmières

nt-Martin :

village « HQE »

ce numéro notre cahier
ument historique »

XXVIII

LEGALES

NE

n

onstruire les bâtiments »

ation

eurs d'entreprise :
nt de s'inscrire

N DU RHONE

eil des jeunes
professionnel :
aine
candidates !

LE JOURNAL BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION RHÔNE-ALPES

Jeudi 11 septembre
Edition de
Vallée de
Le N



Aqueduc romain

Journées du patrimoine : « de Prosper Mérimée aux nouveaux patrimoines

ON sondage

ête du BTP : rouleurs et pragmatiques

Lire page 2



TECHNIQUE publica

Le gu pratiq « Nor ISO 900 du CER

La norme ISO 9001 version
« Systèmes de manag
de la qualité – Exige
a été publiée fin 2000. El
substituée aux trois référ
de certification versio
(normes ISO 9001, 9002 et
Si la finalité de la norme est incl
(donner confiance – a p
à l'organisation de l'entrepris
capacité à satisfaire les exigen
client), la version 2000 con
beaucoup de nouveauté
exigences qui vont au-c
l'assurance qualité, l'introduction
notion de processus, un nou

R

ACCIDENT DU TRAVAIL

Didier Lenoir : « pour réussir un maintien dans l'emploi, il faut réunir plusieurs conditions favorables »

Le P-DG de Lenoir Métallerie et de Lenoir Services se dit « content » d'avoir pu maintenir dans leur emploi deux personnes accidentées du travail. Selon lui, cette réussite dépend notamment de la volonté conjointe du chef d'entreprise et des salariés, mais aussi de la faisabilité économique de l'opération.



Paul Pabion, ici aux côtés de Didier LENOIR : « Je suis content d'avoir à nouveau un travail ; je me suis adapté... »

Un accident « idiot » en début d'année côté Lenoir Métallerie ; une « bêtise » quelques mois plus tard côté Lenoir Services : en 2000, Didier Lenoir, P-DG de ces deux entreprises, a dû faire face coup sur coup à deux accidents du travail ! « Même si je n'étais pas du tout en cause, je me sentais solidaire des salariés, donc partiellement responsable de leur accident. Aussi j'ai tout fait pour obtenir leur maintien dans l'emploi si cela était possible », explique Didier Lenoir... Avec succès, puisque Jean-Pierre Navières, 55 ans, et Paul Pabion, 45 ans, les deux accidentés, sont toujours salariés de leur entreprise.

« Je suis content de l'avoir fait », confie aujourd'hui Didier Lenoir. Mais selon lui, pour parvenir à ce résultat qu'il qualifie lui-même de « très positif », il faut réunir plusieurs conditions favorables : une volonté conjointe du chef d'entreprise et du salarié accidenté du travail, une faisabilité économique, mais aussi un appui efficace de la part des organismes qui doivent faciliter l'opération.

Si Didier Lenoir était déterminé à conserver Jean-Pierre Navières et Paul Pabion parmi ses effectifs, les deux intéressés ne l'étaient pas moins, une fois atteint le traumatisme de l'accident. Le premier, ancien de la maison, voulait « absolument continuer à travailler » ; le second, récemment embauché, voulait conserver son emploi.

Pour autant, Jean-Pierre Navières doit son maintien dans l'emploi à un facteur économique.

BTP Rhône présent au Forum « Rencontres entreprises - personnes handicapées »

Mardi prochain, 18 novembre, de 9 heures à 18 heures, boulevard Stalingrad à Villeurbanne, l'Espace Tête d'Or accueille le Forum « Rencontres entreprises - personnes handicapées », une manifestation qui a pour objectif de donner aux entreprises et aux personnes handicapées l'occasion de s'informer. Avec son invité, le CFA du Bâtiment, BTP Rhône disposera d'un stand qui sera tenu par Catherine Vanhaeck, permanente de l'organisme Handibat.

En plus de sa forte motivation, de sa disposition à changer de poste et à se former en conséquence, y compris à l'informatique dont il ignorait tout, il a profité de la concrétisation d'un projet de création d'un service logistique facilitant la gestion des livraisons au sein de l'entreprise Lenoir Métallerie.

L'aide des organismes spécialisés

De même, le fait que Paul Pabion ait accepté un poste qui était à pourvoir, même s'il ne correspondait pas vraiment à celui qu'il escomptait compte tenu de son intérêt pour le dessin assisté par ordinateur, est pour beaucoup dans son maintien dans les effectifs de Lenoir Services.

Mais pour mettre en œuvre les aménagements de poste nécessaires (l'installation d'un embrayage automatique sur un camion, par exemple), organiser les formations des salariés, mais aussi pour gérer les dossiers liés à ces reconversions, Didier Lenoir s'est appuyé sur les organismes spécialisés : Handibat⁽¹⁾, notamment, qui l'a informé puis conseillé tout au long du processus, et Cap emploi, qui a organisé l'ensemble du dispositif de maintien dans l'emploi.

Et si Didier Lenoir a pu mener à bien l'ensemble de l'opération concernant M. Navières, c'est aussi d'une part grâce aux aides significatives de la Caisse primaire d'assurance maladie avec qui il a signé un contrat de « rééducation professionnelle » donnant droit à une prise en charge pendant six mois de 50 % du salaire ainsi qu'à une prime de « fin de rééducation », et, d'autre part, grâce au soutien financier de l'AGEFIPH⁽²⁾ qui lui a versé 4575 € au titre d'une convention de « maintien dans l'emploi » et près de 18 000 € pour aménager le poste de travail, soit près de 30 000 € au total. Pour Paul Pabion, un dossier de convention de « maintien dans l'emploi » avec l'AGEFIPH a suffi.

Ainsi, du fait de ces diverses aides, Didier Lenoir estime que ces dossiers « ne sont pas trop lourds à gérer ». Il ajoute : « surtout au regard de tout ce que cette opération a apporté aux salariés accidentés du travail... et à l'entreprise ! ».

Pour Jean-Pierre Navières, le maintien dans l'emploi est « une solution valable pour un gars valable ! ».

Le 21 février 2000, quelques secondes d'inattention ont fait basculer la vie de Jean-Pierre Navières : un chariot élévateur broyait en partie la cheville droite ! Dès lors, âgé de 51 ans, il ne pouvait plus être chauffeur-livreur, métier qu'il exerçait depuis une quinzaine d'années chez Lenoir Métallerie.

Pour autant, ce salarié volontaire, plutôt fier de travailler depuis l'âge de 14 ans, n'a pu se résoudre à perdre son emploi. Dès sa convalescence, il s'est manifesté auprès de Didier Lenoir, P-DG, pour lui signifier sa détermination à réintégrer l'entreprise... quitte à changer de poste.

Après deux opérations chirurgicales, une longue rééducation suivie d'une formation adéquate, Jean-Pierre Navières reprend une activité professionnelle en bénéficiant d'un mi-temps thérapeutique pendant trois mois. Mais très vite, il reprend un rythme normal à son nouveau poste : réceptionniste-magasinier.

Aujourd'hui, le voilà donc tour à tour au volant d'un chariot élévateur adapté à son handicap (taux d'incapacité supérieur à 40 %) ou d'un camion à boîte automatique, ou assis devant un écran d'ordinateur... Parce que cela faisait partie

de ses nouvelles fonctions, Jean-Pierre Navières a en effet découvert l'informatique alors qu'il était âgé de plus de 50 ans !

Même s'il souffre encore, Jean-Pierre Navières se dit « satisfait » de sa reconversion. « Avant, en tant que livreur, j'avais beaucoup de contacts à l'extérieur ; aujourd'hui, avec mes nouvelles fonctions, j'en ai autant, mais au sein de l'entreprise », constate-t-il avec une pointe d'humour.

Pour lui, une telle réadaptation demande beaucoup d'efforts de la part du salarié. « C'est dur, mais c'est très important de garder un travail », estime Jean-Pierre Navières. Pour lui, ce maintien dans l'emploi est « une solution valable pour un gars valable ! ». Il ajoute : « Pour que ça marche, il faut que se rencontrent la volonté du chef d'entreprise et celle du salarié ».

Paul Pabion : « Je suis content d'avoir à nouveau un travail ; je me suis adapté ».

Lorsque l'on a une quarantaine d'années, que l'on est droitier, que l'on exerce un métier qui requiert un usage intensif de ses mains et qu'à la suite d'une « bêtise » (sic), survient un accident du travail qui entaille gravement la main... droite, c'est une catastrophe ! Ce drame, Paul Pabion, graveur-découpeur chez Lenoir Services, l'a vécu le 7 novembre 2000.

Après avoir « encaissé le coup » et subi deux interventions chirurgicales qui l'ont éloigné de l'entreprise pendant un an et demi, Paul Pabion veut réintégrer la vie professionnelle. Toutefois, s'il a retrouvé en grande partie l'usage de sa main blessée (taux d'incapacité de 10 %), il éprouve une réelle appréhension à l'idée de travailler sur la table de découpe qui l'a handicapé à vie.

Passionné d'informatique, il sollicite alors un emploi de dessinateur (DAO). Hélas, aucun poste n'est à pourvoir. En revanche, dès qu'il connaît la nature exacte du handicap de Paul Pabion, Didier Lenoir lui propose un poste de monteur : à lui d'assembler les différents éléments qui composent un enseigne lumineuse, par exemple.



Parce que cela faisait partie de ses nouvelles fonctions, Jean-Pierre NAVIÈRES a découvert l'informatique alors qu'il était âgé de plus de 50 ans !

« Je suis content d'avoir à nouveau un travail ; je me suis adapté... alors même que mon nouveau métier me demande plus de manipulations qu'avant », explique aujourd'hui Paul Pabion. Et s'il ne peut plus porter de lourdes charges, ce n'est pas un problème : « je suis bien aidé par mes collègues », précise-t-il. Il ajoute : « et puis, le fait de manipuler, c'est bon pour ma rééducation ! ».

(1) Handibat : organisme mis en place par la Fédération française du Bâtiment Rhône-Alpes animé dans le Rhône par Catherine Vanhaeck (tél. 04 72 44 15 27)

(2) AGEFIPH : Association de gestion pour la formation et l'insertion des personnes handicapées qui collecte et redistribue les fonds versés par les entreprises qui n'emploient pas un quota suffisant de personnes handicapées.

LES ENTREPRISES CENTENAIRES DE BTP RHÔNE

ROLANDO ET POISSON : 145 ans de plâtrerie-peinture à Saint-Fons

Vincent Rolando, un Italien d'origine, crée son entreprise de maçonnerie et de plâtrerie-peinture en 1858, à Saint-Fons.

Il s'associe avec son beau-frère, M. Poisson.

Trois autres générations de Poisson suivront : Roger, François et enfin l'un des trois fils de ce dernier et actuel dirigeant, Marc Poisson.

La société, toujours implantée à Saint-Fons, a aujourd'hui trois activités : la plâtrerie-peinture, les cloisons sèches et le ravalement de façade.

Avec un effectif d'environ 80 salariés, elle travaille essentiellement sur la région Rhône-Alpes.



Marc...



... et Roger Poisson.

Pour plus d'informations, consulter le site du Syndicat BTP Rhône

www.btp-rhone.ffbatiment.fr

